

COMPTE RENDU**SEANCE DU 16 OCTOBRE 2018****20h**

Présents : Jean-Pierre RONSEAUX, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Florence PORTELETTE, Martine RHONE, Odile DHUY, Frédérique PREVOST, Pascale LAHAYE, Hubert CROZAT, Claire BENARD.

Absents :

Jean-Luc LHERITIER

Brigitte DUPONT

Patricia GIANNETTA

Didier DELAVELLE pouvoir à Hubert CROZAT

Nicolas VIGOUR pouvoir à Laurent DEGODET

Michel TROYON pouvoir à Odile DHUY

Jean-François TROITZKY pouvoir à Jean-Pierre RONSEAUX

Jean-Pierre MAZEREEL pouvoir à Hélène COLZY

Pierre-François SOUCHON pouvoir à Martine RHONE

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

I – DELIBERATIONS

➤ **DEL 102018 59– Réhabilitation des bâtiments rue de l’Eglise :
approbation de la phase ACT et attribution des lots**

Suite à la présentation établie par le cabinet POITOUT exposée en dernier conseil par Madame Florence PORTELETTE, le retour définitif des offres donne le bilan suivant :

LOT	DESIGNATION DU LOT	MONTANT EN € HT	ENTREPRISE RETENUE
01	VRD	87 883.50 €	RAMERY TP
02	RAVALEMENT ET GROS OEUVRE	411 455.39 €	LE BATIMENT ASSOCIE
03	CHARPENTE COUVERTURE	103 563.50 €	GARNOTEL
03	ETANCHEITE TOITURE	12 500 €	ISOTOP
04	MENUISERIE EXTERIEURE ALU	161 700 €	APB
05	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	151 648.14 €	MEREAU

LOT	DESIGNATION DU LOT	MONTANT EN € HT	ENTREPRISE RETENUE
06	ELECTRICITE	118 584.41 €	EIFFAGE
07	CVC	94 973.25 €	EIFFAGE ENERGIE
08	FINITIONS	110 482.71 €	LAGARDE ET MEREGNANI
9	EPMR	32 700 €	A2A

Pour un montant prévisionnel de 1 285 490.90 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Florence PORTELETTE,
Considérant l'avis favorable de la commission MAPA,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré par 14 voix pour et 2 voix contre,

- **ADOpte la phase ACT** du projet de réhabilitation des bâtiments,
- **DECIDE de retenir** les entreprises citées dans le tableau ci-dessus pour un montant prévisionnel total de **1 285 490.90 € HT soit 1 542 589.08 € TTC**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Les dépenses seront inscrites au Budget 2019.

➤ **DEL 102018 60– Création d'une caisse des écoles**

Monsieur le Maire rappelle la situation financière inquiétante du Centre Educatif de Vacances et propose à l'assemblée la création d'une caisse des écoles afin d'assurer une continuité dans le service apporté aux parents. Il présente ensuite les statuts à l'assemblée.

Vu la loi du 28 mars 1882, art 17,

Vu les dispositions du décret du 12 septembre 1960,

Vu les articles L 133-10, L212-10 et L212-12 du code de l'éducation,

Attendu que les services d'accueil des enfants et de restauration durant les périodes périscolaires et extra scolaires sont assurés dans la commune par une association,

Compte tenu du développement de ces actions,

Considérant les ressources de cette association et ses difficultés financières,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour,

DECIDE :

- De **créer** une caisse des écoles à compter du 1^e janvier 2019 avec une comptabilité distincte.
- **D'approuver** les statuts annexés à la présente délibération permettant à la caisse des écoles d'assurer les mêmes fonctions d'accueil périscolaire, de restauration scolaire et de centre de loisirs sans hébergement,
- De **désigner** en qualité de :
 - Vice-Présidente : Martine RHONE
 - Conseillers municipaux : Frédérique PREVOST et Laurent DEGODET,

- De **procéder** à la déclaration de création d'emplois nécessaires au bon fonctionnement de la caisse des écoles,
- De **créer** une régie de recettes.

➤ **DEL102018 61 – Lancement du projet de création d'un pôle périscolaire**

*Dans le cadre de la construction d'un pôle périscolaire, concernant le terrain propriété de la Communauté Urbaine (parcelle ZN 111) dont la cession au profit de la commune de Gueux est envisagée, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le sujet a été évoqué avec la Présidente qui a émis un avis favorable à une **cession à titre gratuit** au profit de la commune dans le cadre d'une offre **de concours**. En contrepartie, la commune mettra à disposition à titre gracieux un espace, intégré dans l'ensemble, pour l'association INTERMEZZO (s'agissant d'une compétence de la Communauté Urbaine).*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la cession à titre gratuit au profit de la commune de la parcelle ZN 111,

Après en avoir délibéré par 16 voix pour,

Le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à lancer la consultation pour la création d'un pôle périscolaire intégrant un espace à disposition de l'association INTERMEZZO.

➤ **Nomination des membres de la commission de contrôle électoral**

Le Maire rappelle les missions de la commission de contrôle :

- statuer sur les recours administratifs exercés par les électeurs
- s'assurer de la régularité de la liste électorale à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle doit se réunir au moins une fois par an et en cas d'élection entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant le scrutin. Le secrétariat est assuré par les services de la commune. Les membres de cette commission sont nommés par le préfet pour un mandat de 3 ans.

La commission actuelle sera supprimée au plus tard le 9 janvier 2019.

Les 5 candidats suivants se présentent :

- Hubert CROZAT
- Brigitte DUPONT
- Didier DELAVELLE
- Frédérique PREVOST
- Pascale LAHAYE.

III. QUESTIONS DIVERSES

• **Projet d'acquisition du terrain GRIEDER**

Monsieur Hubert CROZAT précise qu'avant de se positionner sur l'acquisition de la parcelle, il faut attendre de savoir si le locataire actuel souhaite reconduire son bail commercial. Il précise qu'il serait ensuite judicieux de demander à visiter ce bien accompagné d'une entreprise spécialisée pour évaluer le montant des travaux. Il faudrait enfin solliciter l'avis des services des Domaines.

- **Travaux et aménagement du complexe sportif**

Monsieur RONSEAUX informe l'assemblée que les devis suivants ont été validés :

- Achat de cibles pour l'Archerie des goths d'un montant de 16 058.80 € HT
- Réfection d'une allée autour de l'école maternelle d'un montant de 10 200 € HT.

- **FIG**

Les membres du conseil ont procédé à la rédaction d'un nouvel exemplaire qui sera distribué pendant les vacances de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Séance du 16 octobre 2018

N° délibération	Thème	Objet de la délibération
59/2018	MARCHES PUBLICS	REHABILITATION BATIMENTS PHASE ACT
60/2018	FINANCES	CREATION CAISSE DES ECOLES
61/2018	MARCHES SPUBLICS	LANCEMENT CONSULTATION POLE PERISCOLAIRE